



COMMUNE DE MOURMELON LE PETIT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 OCTOBRE 2024

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	15
Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	10
Nombre de membres ayant délibéré	10

Séance à 19h00

Sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 octobre 2024 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MOURMELON LE PETIT, régulièrement convoqué le 02 octobre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle mariage / conseil de la Salle Associative du Petit Mourmelon, sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire.

Présents : Mme Régine BROUARD – M. Denis PAUL – Mme Marie-Claude SIMON – M. Daniel BOE – M. Jean-Louis MICHALOWICZ – Mme Marie ESPANET – Mme Caroline LEGROS – Mme Sophie JOANNES-AUBERT – M. Kévin DUCREUX.

Absents excusés : Mme Annick DUSSAULX – M. Christophe SIMONIN.

Madame Caroline LEGROS est élue secrétaire de séance.

Délibération n° 2024-63 : Désignation d'un correspondant « Incendie et secours »

**Vu la démission de Monsieur Régis ROULOT en date du 18 décembre 2023,
Vu le courrier de Monsieur Le Prefet du 21 décembre 2023,
Vu le Code générale des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2121-21 et L. 2121-22,
Vu la délibération 2022-27 du 25 octobre 2022 où un correspondant Incendie et Secours doit être nommé avant le 01.11.2022.**

Considérant que ce dernier sera l'interlocuteur privilégié du SDIS, informera, sensibilisera le Conseil Municipal et les habitants sur les questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile et participera à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Considérant la possibilité de décider, de ne pas procéder au scrutin secret pour la nomination des membres.

Le Maire propose de désigner M. Denis PAUL, Conseiller municipal à ces missions.

Envoyé en préfecture le
10/10/2024 Reçu en préfecture le
11/10/2024 Publié le
ID : 051-215103623-20241010-2024_63-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **De ne pas procéder à une nomination au scrutin secret pour la nomination du membre remplaçant**
- **De valider la désignation de M. Denis PAUL, Conseiller municipal comme correspondant « Incendie et secours ».**

Fait à MOURMELON LE PETIT 11 OCTOBRE 2024

Le Maire
René MAIZIERES

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture
Le 11 octobre 2024
Et de la publication, le 11 octobre 2024
Le Maire
René MAIZIERES



Envoyé en préfecture le

10/10/2024 Reçu en préfecture le

11/10/2024 Publié le

ID : 051-215103623-20241010-2024_63-DE